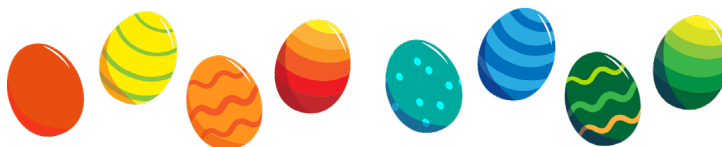


LA DIRECTION B-CS ANTICIPE LA VENUE DES CLOCHES DE PÂQUES



Suite à la suppression du cash dans les trains, la révision à la hausse du tarif à bord, la suppression de la vente de certains billets dans les trains et l'impact de ces mesures sur les primes des accompagnateurs de train, la CGSP-ACOD a multiplié ses interventions auprès de la direction B-CS. Aujourd'hui, la direction B-CS est venue lors de la sous-commission paritaire avec une augmentation de l'allocation pour la régularisation des voyageurs dans les trains. (RGPS-Fascicule 523 – Partie II – Chapitre XIV).

Ainsi, pour les 20 premiers voyageurs, l'allocation passe de 1€ à 1,5€ par billet et à partir du 21^e voyageur régularisé, l'allocation passera de 2 € à 3,5 € par billet par mois calendrier. Cette mesure entre en vigueur de façon rétroactive à partir du 1er janvier 2024.

Il s'agit d'un résultat des interventions de la CGSP-ACOD.

A notre demande, et suite à nos actions, la direction nous a aussi annoncé l'organisation d'une concertation fin avril à propos des contrôles dans les trains, des tâches des accompagnateurs de train, des TICO ,....

Pour rappel, la direction était venue début 2023 avec une proposition de modification de l'allocation pour la régularisation des voyageurs. Elle voulait introduire un système sur base du nombre de scannings. Après analyse, nous avons refusé cette proposition, parce qu'elle signifiait une perte pécuniaire pour les accompagnateurs de train et nous voulions aussi attendre l'introduction du nouveau matériel (GSM) étant donné qu'il y avait trop de problèmes au quotidien lors des contrôles avec l'ancien matériel.



Nous ne manquerons pas de vous informer à propos des négociations.

Suite mais pas fin...

Les secrétaires nationaux
Moers Thierry et Peers Filip

**RENFORCEZ
VOTRE AVENIR**

Votez **CGSP CHEMINOTS** **3**



CGSP
FGTB SERVICES PUBLICS
CHEMINOTS

ÉLECTIONS SOCIALES 2024

